

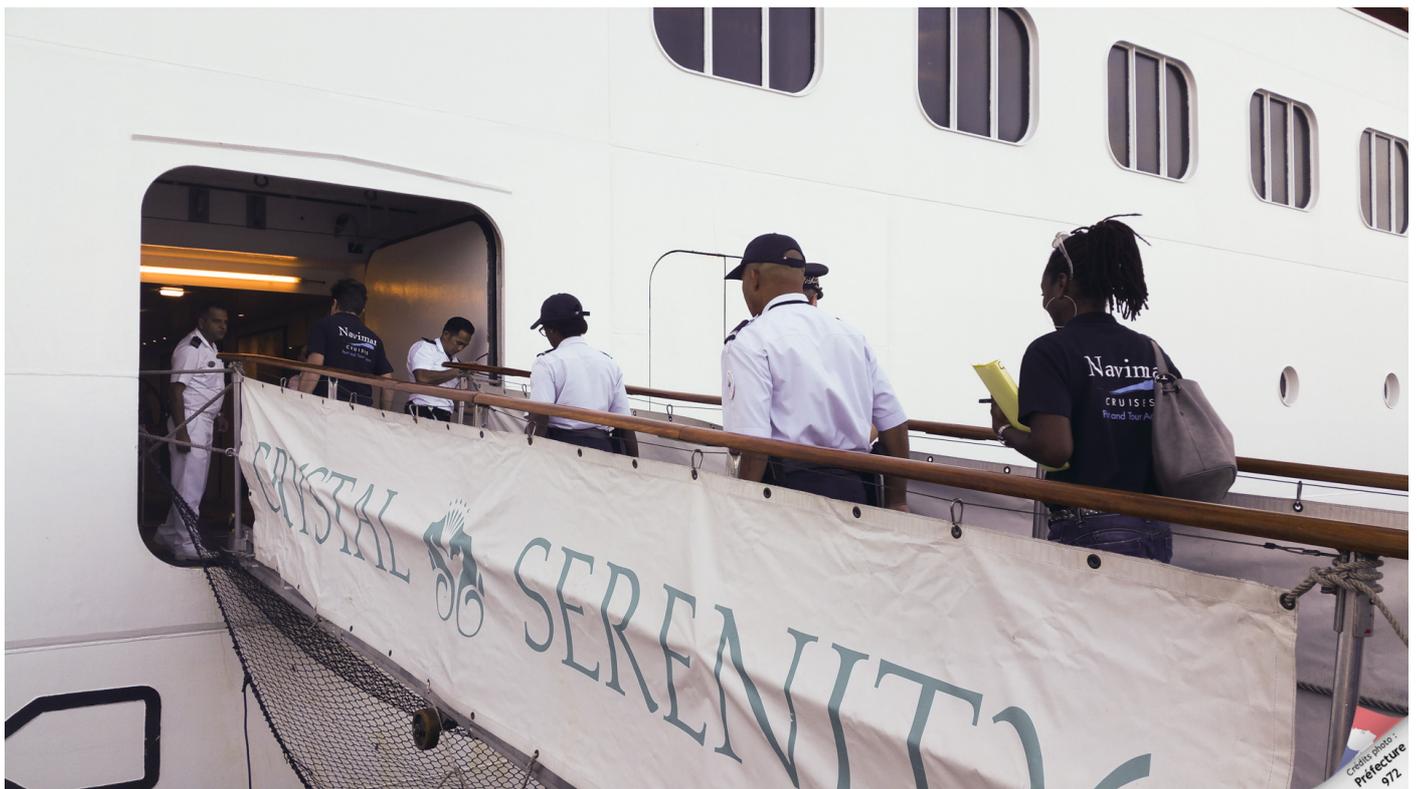
PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 novembre 2018

DOSSIER DE PRESSE

Sécurité renforcée pendant la haute-saison touristique



Contacts réservés aux médias :
Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de
L'Etat en Martinique
sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

L'année 2017 a été excellente sur le plan de la fréquentation touristique avec une hausse de 16,4 % en un an soit plus d'un million de visiteurs. L'ouragan Irma a pu susciter un report de destination qui s'est traduit par une augmentation de 44,5 % des croisiéristes (405 553) et de 2,9 % de touristes de séjours (535 647).

La sécurité est une priorité forte du préfet de la Martinique, particulièrement dans un contexte national sensible. Tout au long de l'année, l'ensemble des services de l'État et ses partenaires sont fortement mobilisés pour veiller au respect de la tranquillité publique et protéger le territoire de la Martinique ainsi que les vacanciers en séjour sur l'île.

Cette mobilisation interministérielle permet au préfet de la Martinique de coordonner l'ensemble des actions préventives, ainsi que des opérations de contrôles.

Les actions de prévention et de contrôle complémentaires mises en place pour la haute-saison touristique s'organisent autour de 4 axes :

- les sorties et abords des navires de croisière, avec la mobilisation et la participation des services de la direction zonale de la police aux frontières, de la direction départementale de la sécurité publique, de la police municipale, du Contrôle Sanitaire aux Frontières (CSF) sous l'égide de l'agence régionale de santé, du comité martiniquais du tourisme et du Grand port maritime ;
- l'aéroport, avec la mobilisation des services de la direction zonale de la police aux frontières, des douanes, du CSF et le renfort, en cas de nécessité, des militaires des Forces armées aux Antilles ;
- le port de plaisance du Marin avec la mobilisation des douanes ;
- les sites touristiques avec la mobilisation de la gendarmerie nationale.

L'État participe ainsi au développement économique de la Martinique en en faisant l'une des destinations les plus sûres de la Caraïbe.

En détail....



La police aux frontières assure les vérifications effectuées aux points de passage frontaliers (P.P.F), ayant pour objectif de s'assurer que les personnes, y compris leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisées à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter. Toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, sont soumises à des vérifications de «première ligne» qui peuvent être complétées, si nécessaire, par des vérifications complémentaires approfondies en «deuxième ligne».

Des contrôles d'identité (article 78-2 alinéa 8 du code de procédure pénale) permettent de contrôler l'identité de toute personne en vue de vérifier le respect des obligations de détention, de port et de présentation des titres et documents prévues par la loi.

Pendant la haute-saison touristique, un renforcement de ces vérifications est nécessaire sur les deux principaux axes d'entrée de l'île, à savoir le port et l'aéroport.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Sur le port

- capacité de doubler voire tripler les effectifs de contrôle lors des arrivées concomitantes avec des agents qui sont chaque jour dédiés à cette mission de contrôle ;
- Agents qui par ailleurs, une fois le contrôle achevé, sont en patrouille dans la zone portuaire et sur Fort-de-France en appui de la Sécurité Publique ;
- Reconduite de la procédure harmonisée au niveau de la zone Antilles pour favoriser la descente des passagers qui n'ont pas de visas Schengen avec extension DOM lors des escales sans pour autant faire d'impasse sur la sécurité du territoire. **Il est cependant rappelé que tous les passagers, quelle que soit leur nationalité, doivent être**



La direction départementale de la sécurité publique de la Martinique assure la sécurité publique dans les zones urbaines de Fort-de-France et du Lamentin. Les jours de forte affluence (3 à 4 navires simultanés) près de 10000 personnes sont susceptibles de se retrouver au centre ville de Fort de France. Aussi, les croisières représentent des enjeux économiques et sécuritaires d'importance.

Les escales des bateaux de croisières à forte contenance de passagers nécessitent, pour la DDSP, la mise en place, sous l'autorité du préfet, de mesures telles que :

- Des appels généraux de sensibilisation qui sont diffusés aux effectifs de voie publique lors de l'accostage des bateaux afin d'assurer

détenteurs d'un passeport en cours de validité.

Sur l'aéroport

- Doublement des effectifs les jours de grande affluence ;
- Des agents dédiés au contrôle documentaire des croisiéristes sur le site de l'espace aéroservice, dispositif qui permet d'éviter l'engorgement de l'aéroport et les risques de troubles à l'ordre public ;
- Une patrouille dédiée à la sécurité extérieure pouvant potentiellement être appuyée par les militaires des Forces Armées.



une plus grande visibilité des forces de l'ordre ;

- La Création d'une unité dédiée à la sécurisation des touristes (Brigade de Sécurité et de Proximité), et la mise en place de patrouilles mixtes avec la police municipale. Une présence accrue est assurée lors des phases de débarquement et d'embarquement et un renfort effectué par la Compagnie Départementale d'Intervention lors des journées de forte affluence.
- Un dispositif de "lettre plainte" multilingue, validé par le parquet est mis à la disposition des effectifs pour la prise de plainte simplifiée. Il est remis aux plaignants devant réembarquer sans délai afin d'accélérer le dépôt de plainte.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)



La gendarmerie de Martinique se mobilise massivement afin de renforcer la protection des usagers des zones touristiques en saison de forte affluence.

Les plages situées dans le sud, atlantique et caraïbes, constituent des zones privilégiées d'affluence touristique en journée, même si d'autres secteurs, comme les communes de Saint-Pierre et Trinité notamment, accueillent un volume conséquent de visiteurs. Les bateaux de croisières engendrent un flux massif de croisiéristes sur une courte période, dans une zone géographique restreinte, à l'instar de la marina du Marin par exemple.

Tout en continuant de remplir ses missions quotidiennes, le commandement de la gendarmerie de Martinique déploie ainsi un dispositif visible et rassurant, en journée dans les communes fortement touristiques, sur les plages et dans les zones de parking.

- Composé de patrouilles pédestres et en véhicules sérigraphiés, privilégiant la prévention au contact direct des touristes et croisiéristes aux abords des sites d'escales des navires de croisière, il est appuyé par des militaires évoluant au sein d'un dispositif plus discret et particulièrement orienté sur l'interpellation des éventuels délinquants.
- S'agissant des flux entre les points d'arrivée des vacanciers en Martinique (ports, aéroport) et leurs zones de visite ou de villégiature, les militaires de l'escadron de sécurité routière assurent une vigilance accrue à l'occasion des migrations pendulaires quotidiennes. Les réservistes opérationnels de la gendarmerie

sont également massivement engagés au sein des escouades de prévention des cambriolages comme dans le cadre des patrouilles de prévention de proximité.

- En soirée et durant la nuit, les militaires des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie ainsi que les militaires de l'escadron de gendarmerie mobile déplacés sur le département assurent des patrouilles à proximité des zones de loisirs et de résidence. Elles sont coordonnées par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie de Fort-de-France afin d'intervenir de manière adaptée, dans les délais les plus courts.
- Au cours de cette période touristique, s'agissant d'opérations nécessitant une intervention rapide et de haute technicité au bénéfice notamment de la sécurisation des zones touristiques, le commandement de la gendarmerie de Martinique maintient l'Antenne GIGN, la brigade nautique du Marin ainsi que l'hélicoptère de la section aérienne gendarmerie en alerte permanente et conserve une capacité à concentrer ses forces en tous points de sa zone de compétence. Les vols de l'hélicoptère sont orientés sur les zones et périodes les plus impactées par l'afflux touristique. Enfin dans sa zone de compétence au sein de l'aéroport international Aimé Césaire, le service de la brigade de gendarmerie des transports aériens sera adapté à la densification du trafic aérien.

En compléments de ces mesures, le site Facebook de la gendarmerie de Martinique diffusera des conseils de prévention à destination des vacanciers durant toute la haute saison touristique.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

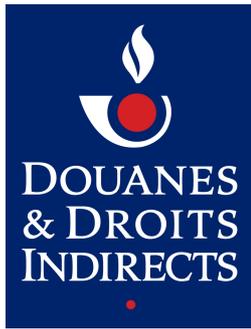
Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)



Avec plus de 250 agents en Martinique, la **douane française** intervient dans le cadre de 3 missions principales :

- une mission **fiscale**, avec plus de 579 millions d'euros perçus en 2017.
- une mission **économique** afin de veiller à l'application des règles du commerce international (fluidité, sécurité, sûreté) et pour soutenir l'activité des opérateurs.
- une mission de **protection et de sécurité** : la douane intervient dans la lutte contre les trafics de marchandises prohibées (stupéfiants, armes, tabacs, espèces protégées), mais également pour la protection du consommateur (contrefaçons et normes techniques à l'importation).

Par une présence à tous les points d'entrée du département, son activité est d'autant plus sensible en période de haute saison touristique, grâce à des moyens humains (équipes de maître de chien, agents de la branche surveillance et des opérations commerciales) et moyens variés (bateaux, avions, hélicoptères...).

A son arrivée ou à son retour aux Antilles, le voyageur doit déclarer au service des douanes les marchandises acquises ou offertes quand leur valeur ou quantités sont supérieures aux seuils des franchises douanières et fiscales et acquitter les droits et taxes exigibles.

Vous trouverez, plus de précisions, en consultant le lien suivant :

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a10810-vous-voyagez-aux-antilles>

En 2017, les services douaniers présents sur l'île ont saisi près d'une tonne de produits stupéfiants représentant plus de 17,5 millions d'euros sur le marché illicite, et ont constaté près d'un millier d'infractions.

Des contrôles accrus sont mis en place dans le cadre du trafic inter-îles et à l'aéroport Aimé Césaire afin de prévenir et maîtriser tout comportement et activité répréhensibles.

De plus, une coopération internationale renforcée permet aux douaniers martiniquais de maintenir un haut niveau de vigilance durant les périodes de pics de trafic.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972



En cas de nécessité, le préfet de la Martinique peut demander le concours des **Forces Armées aux Antilles** afin de compléter le dispositif de sécurité en Martinique pendant le pic de la saison touristique.

Les militaires des FAA engagés – que ce soit dans des missions extérieures mais également intérieures – poursuivent un seul objectif : assurer la protection de la France et des Français en tout lieu et tout temps.

Engagées quotidiennement dans des missions permanentes de protection du territoire (surveillance des approches maritimes, lutte contre les trafics, défense militaire terrestre, secours aux populations, etc...), les Forces armées aux Antilles, à l'instar du territoire national et sur demande du préfet de la Martinique, peuvent être

engagées dans la protection des points d'intérêts sensibles définis par la Préfecture en concertation avec l'autorité militaire – en l'occurrence l'Etat-Major du commandant supérieur des Forces armées aux Antilles qui commande les militaires en opérations - en complément des forces de sécurité intérieures, police et gendarmerie.



En ce qui concerne la sécurité sanitaire, l'ARS de Martinique est chargée de mettre en application le règlement sanitaire international (RSI), entré en vigueur le 15 juin 2007. L'objectif du RSI est d'assurer un maximum de protection contre la propagation internationale des menaces sanitaires, telles que les maladies infectieuses, tout en limitant les entraves inutiles au trafic international.

Pendant la haute saison touristique, l'ARS de Martinique renforce particulièrement un des volets de ce RSI, qui est le contrôle sanitaire aux frontières, lequel s'articule autour de 4 missions principales :

- la surveillance épidémiologique des passagers, notamment par le contrôle des carnets de vaccination contre la fièvre jaune des passagers provenant des zones à risque à l'arrivée de chaque vol ;
- la surveillance sanitaire des aéronefs et des navires ;
- l'information et l'éducation des passagers, des équipages, et du personnel des ports et aéroports ;
- le maintien et le contrôle de l'hygiène des sites portuaires et aéroportuaires.

Il est à noter que ces missions sont réalisées avec le concours des services de démoustication de l'ARS et de la CTM, lesquels sont également engagés dans la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle à proprement parler au niveau des points d'entrée du territoire.

Vous serez conviés à suivre l'action des forces de sécurité durant cette haute saison touristique.

Contactés réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)